

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 avril 2025

PROCES-VERBAL

L'an 2025, le lundi sept avril à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle Saint-Donat de la Mairie de Lans-en-Vercors, 1 place de la Mairie, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 4 avril 2025.

Président de séance :

Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Daniel MOULIN, Christian COLLAVET, Christian GIANESE

Membre du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Invité :

Valéry ROUTABOUL, directeur d'exploitation de la REML

Excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BEYRON à Jean-Charles TABITA

Excusés :

Guy CHARRON, Isabelle MARECHAL

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance :

Christian COLLAVET

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 5

ORDRE DU JOUR

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 2221-24 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2025
3. DEMANDES DE SUBVENTION – ZONE DE LOISIRS DES JASSINETS

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 2221-24 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Numéro de la décision	Date exécutoire	Objet de la décision
/	/	/

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2025

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 17 mars 2025.

Approbation à l'unanimité.

3. DEMANDES DE SUBVENTION – ZONE DE LOISIRS DES JASSINETS

Monsieur le Président rappelle la volonté de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans de concentrer son activité principale sur un site unique, ce qui a entraîné le démontage des installations existantes et le souhait de les redéployer dans une nouvelle vision stratégique autour du tapis multi-usages démonté du site de l'Aigle.

Ce nouveau projet permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Diversifier l'offre
- Proposer une offre neige accessible
- Orienter le flux luge à l'échelle de la station
- Combler une offre luge manquante à l'échelle du territoire
- Renforcer le secteur débutant en ski alpin

Ce projet répond également à des ambitions de réemploi du matériel, d'optimisation des espaces moins exploités, de mutualisation du personnel sur un site unique et des activités plus larges.

Le cout total du projet est estimé à 88 715.38 € HT.

Compte-tenu de la charge que représente ce projet pour la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans et sa dimension stratégique, Monsieur le Président propose de solliciter pour des subventions au plus fort taux possible, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et de tout autre organe susceptible de le soutenir.

Valéry ROUTABOUL : « Pour ce projet, la main d'œuvre sera celle de la REML, elle n'est donc pas incluse dans les couts du projet. Le terrassement devra être réalisé par des entreprises, des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises de travaux publics du territoire. Les autres entreprises sollicitées seront pour les fournitures de génie civil, l'enrochement pour améliorer l'accessibilité de la zone des Jassinets depuis le parking et le réseau cuivre pour permettre raccordement de la borne ski data. »

Christian COLLAVET : « Quel aménagement set prévu pour l'accès aux Jassinets ? Des escaliers ? »

Valéry ROUTABOUL : « Il est prévu de réduire la pente et de créer de grands paliers béton. L'accès PMR reste possible par la partie haute. »

Christian COLLAVET : « Qu'en est-il du projet de couvrir cette zone ? »

Valéry ROUTABOUL : « Cela a été évoqué, mais ce serait très lourd, car cela nécessite une autorisation d'urbanisme, avec des contraintes particulières (type toit à double pente).

Nous avons également la volonté de déplacer le départ des cours ESF depuis la zone devant le magasin de location de l'autre côté de la traversée, derrière la zone avec l'ours, ce qui faciliterait l'enneigement et permet de bénéficier d'un espace dédié, mais nécessite une coupe de quelques arbres, mais nécessitera un dossier de défrichement et des plantations compensatoires, ce qui rend le projet complexe. »

Jean-Charles TABITA : « Je tiens à saluer le travail réalisé pour préparer les dossiers de subventions et je vous rappelle l'importance d'appuyer politiquement cette demande auprès des élus des territoires des différentes instances. »

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de toutes les subventions auprès de tous les financeurs ;
- **AUTORISE** la directrice à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

Les délibérations n° **DEL2025 008** prises en séance du conseil d'administration du 7/04/2025 ont été transmises et reçues en Préfecture de Grenoble le 09/04/2025.

M. le Président, Jean-Charles TABITA
Président de séance



Christian COLLAVET,
Secrétaire de séance

